



### ♦ *Editorial*

Lahontanaises, Lahontanais,

**Au nom des conseillers et des employés municipaux, je vous souhaite le meilleur pour cette nouvelle année 2021.**

**Parler d'une très bonne année dans le contexte actuel est peut-être un peu optimiste.**

**En effet, 2020 aura changé notre vie quotidienne, mis à mal nos certitudes. La COVID 19 a chamboulé notre façon de vivre, la vie sociale a pratiquement disparu.**

**Vous souhaiter une très bonne santé est plus que jamais le plus important. Nous nous devons tous de continuer l'effort collectif afin de protéger les plus vulnérables d'entre nous.**

**Espérer qu'au printemps la situation sanitaire s'améliore et que l'on puisse à nouveau se revoir dans toutes les animations communales est un souhait que vous partagez à n'en pas douter.**

**Au nom de tous les élus, je vous remercie pour la confiance que vous nous avez témoignée lors des élections municipales. Malheureusement aucune cérémonie ni rencontre n'a pu avoir lieu depuis. Aussi vous pourrez lire dans ces quelques pages tout ce que j'aurais aimé vous dire lors d'un moment convivial.**

**Nous avons ouvert le parc Sautrice pour qu'au moins les enfants et les jeunes puissent en profiter. J'attends avec impatience le moment où nous pourrons tous nous y retrouver pour un moment festif !**

**Nous avons lancé le projet de la salle des fêtes car malgré tout il faut avoir foi en l'avenir et aller de l'avant.**

**A très bientôt.**

Patrice LALANNE

### ♦ *Etat-civil*

#### **Naissances**

UHART Sianna  
CORREIA Gabriel  
CROISILLE Maé  
BOURLON Eléonor  
GUEZET LETTS Abigaëlle  
COUTURIER Théa  
DUMITRU Valentin

#### **Mariages**

PORTELLO Marie Laure  
et JUSTE Hervé

#### **Décès**

BONNAN Madeleine  
TERZIAN Georgette  
LARRIEU Jeanne  
DESTANDAU Marie-Cécile

#### **Pacs**

HASS Cindy  
et MACHADO LOUREIRO Logan

## L'équipe municipale



### ◆ *Commissions communales :*

#### **VOIRIE :**

-BONNAN Christian  
-DARDERES Paul  
-PEREUILH Martine  
-CHAUVEAU Jean-Baptiste  
-LASSUS Pierre

#### **CONSEIL D'ECOLE :**

-URRUTIBEHETY Baptiste  
-TISSIER Fabienne

#### **ASSAINISSEMENT :**

-MASMONTET Jean  
-URRUTIBEHETY Baptiste  
-MEYER Véronique  
-BONNAN Christian  
-SARREMIA Carine  
-GAUYACQ Jean-Paul  
-LASSUS Pierre

#### **BATIMENT-ACCESSIBILITE**

-SARREMIA Carine  
-CHAUVEAU Jean-Baptiste  
-MEYER Véronique  
-DESCLAUX Amandine  
-DARDERES Paul  
-MASMONTET Jean  
-URRUTIBEHETY Baptiste  
-BONNAN Christian  
-LASSUS Pierre  
-GAUYACQ Jean-Paul

#### **LAC ET PÊCHE**

-PEREUILH Martine  
-URRUTIBEHETY Baptiste

#### **LISTE ELECTORALE**

-URRUTIBEHETY Baptiste

#### **CORRESPONDANT DEFENSE :**

-DESCLAUX Amandine

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

#### **Titulaires**

BONNAN Christian  
LASSUS Pierre  
MASMONTET Jean  
URRUTIBEHETY Baptiste  
DESCLAUX Amandine  
VELLO Fabien

#### **Suppléants**

DESTANDAU Stéphanie  
GAUYACQ Jean-Paul  
CHAUVEAU Jean-Baptiste  
SARREMIA Carine  
GUIMONT Valérie  
PEREUILH Martine

### **REPRESENTANTS AUX DIVERS SYNDICATS :**

- Syndicat de l'eau (SIAEP) : titulaire : GAUYACQ Jean-Paul, suppléant : MASMONTET Jean  
- Syndicat d'électrification (SDEPA) : titulaire : LASSUS Pierre, suppléant : LALANNE Patrice  
- Syndicat d'assainissement non collectif (SPANC) : titulaire : MASMONTET Jean, suppléant : GAUYACQ Jean-Paul

## ◆ Membres du CCAS

Le CCAS est composé pour moitié d'élus et de membres désignés par le Maire.

Président : Patrice LALANNE, Vice-Présidente : Bernadette LASSERRE

Élus : PEREUILH Martine, MEYER Véronique, BONNAN Christian, DARDERES Paul, CHIRIAUX Allison, CHAUVEAU Jean-Baptiste

Nommés : LASSERRE Bernadette, DARDERES Raymonde, LOUMÉ Margot, LASSUS Martine, CABANE Jean-Jacques, HALE Mark

## ◆ Budgets 2020

Lors du Conseil Municipal du 9 juillet 2020, les différents budgets communaux ont été votés :

### Commune :

<i>Section de fonctionnement</i>	<i>et</i>	<i>Section d'investissement</i>
Dépenses : 621 694.00 €		Dépenses : 915 123.35 €
Recettes : 621 694.00 €		(dont 327 929.26 € de Restes à réaliser de 2019)
		Recettes : 915 123.35 €
		(dont 107 243.48 € de RAR)

### Assainissement :

<i>Section de fonctionnement</i>	<i>et</i>	<i>Section d'investissement</i>
Dépenses : 67 251.99 €		Dépenses : 56 466.77 €
Recettes : 67 251.99 €		Recettes : 56 466.77 €

## ◆ Investissements de l'année 2020 :

### Finalisation de l'aménagement de l'entrée du village côté Bellocq

Le carrefour a été élargi et les trottoirs attenants ont été enrobés.

Après la construction du muret en gabion par l'entreprise GABION EN FORME de LAHONTAN, un massif de fleurs et d'arbustes a été créé par l'employé communal Vincent PERSILLON et l'entreprise JARDINS DES GAVES de LAHONTAN.



### Travaux de Sautrice



AVANT



APRÈS



Les travaux d'aménagement du parc Sautrice sont terminés.

L'aire de jeux pour les petits est ouverte et accessible à tous, nous protégeons pour l'instant la fraîche pelouse. Des bancs sont à disposition pour un moment de détente.

Jeunes et moins jeunes peuvent s'adonner à taper la balle sur le fronton à l'extérieur mais aussi à l'intérieur de la halle.

Celle-ci pourra servir pour tout type de manifestation selon la volonté et l'imagination des associations et des Lahontanais.

Dès que la situation sanitaire le permettra, nous ne manquerons pas de l'inaugurer sous le magnolia.



### Enfouissement des Réseaux :

L'enfouissement des réseaux (électricité, éclairage public, télécom) sur la première partie de la rue du Gave s'est achevé cet été.

Les études pour finir la rue ont été commencées courant novembre pour une réalisation des travaux en 2021.

### ◆ Divers travaux

- Les travaux de réparation des plafonds à la chaufferie et à la sacristie de l'église du village ont été effectués suite à un dégât des eaux.

- Rue du Gave, un logement a été repeint pour une location effective à partir du mois de novembre 2020.

- Route de Carresse, le logement F4 de l'étage a été modernisé. Le mur et la cloison de la cuisine ont été supprimés, l'électricité et la plâtrerie reprises. Une cuisine équipée et un revêtement de sol seront installés avant l'ouverture à la location (candidatures ouvertes, à déposer en mairie).

- A l'école, les menuiseries, volets et portes, ont été repeints par les agents communaux. Une climatisation réversible a été installée dans la classe des grands, très exposée à la chaleur l'été. Deux tablettes ont été achetées en sus des 3 ordinateurs portables déjà à la disposition des élèves.

- Au lac, une signalétique a été installée pour indiquer notamment son parcours de promenade et les règles à respecter : tenue des chiens en laisse, baignade et feux interdits...

- En vue de l'installation de la fibre optique, la commune a dû procéder à une mise à jour de l'adressage pour chaque maison et bâtiment, nécessaire également pour l'intervention des secours. Cette opération a été effectuée en partenariat avec LA POSTE. Ainsi, certains numéros se sont avérés inexistantes ou incohérents notamment route d'Abet. Les personnes concernées seront averties par courrier.

- Au sanctuaire d'Abet, un déboisement de la pente, destiné à alléger la charge sur la berge, a permis de dégager un joli point de vue sur le gave. Le captage des eaux pluviales de la chapelle a été réparé pour limiter l'érosion par un déversement direct dans le gave.



## ◆ Projets 2021

### **Défense des berges du gave et protection du cimetière**

L'étude réalisée en 2019 a permis de déterminer une solution technique qui protège les berges, le cimetière, la chapelle et les fontaines. En raison des élections et de la crise sanitaire, la réunion de recherche de financements qui a été retardée, aura lieu ce premier trimestre.

### **Rénovation de la salle des fêtes**

Le nouveau conseil a décidé de lancer son premier projet : rénover la salle des fêtes qui subit des infiltrations d'eau à répétition. A l'issue du préchiffrage (désamiantage et travaux), une demande de subvention sera faite pour un démarrage des travaux en cours d'année après consultation pour les travaux.

### **Ecole communale**

La toiture béarnaise surplombant le bâtiment en bordure de rue va être refaite et les cheminées seront supprimées. Les travaux sont prévus durant les vacances scolaires de juillet et août 2021.

### **Voirie**

Une rencontre a eu lieu avec le responsable voirie de secteur du Conseil départemental pour étudier le projet d'aménagement de trottoirs le long de la route de Bellocq entre le stade et le centre du village. Le problème du captage des eaux doit au préalable être étudié, chiffré et corrélé à l'étude d'extension du réseau d'assainissement également menée sur cette route pour arrêter sa faisabilité.

La signalisation du croisement de Matilot et le traçage d'une ligne blanche doivent être effectués.

## ◆ CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale œuvre pour tous les habitants du village pour conserver et créer du lien entre tous.

Malheureusement, les rencontres habituelles n'ont pu avoir lieu : repas du printemps, omelette Pascale et chasse aux œufs, cérémonie de la fête des mères, voyage des seniors.

Les plus de 60 ans ont quand-même pu bénéficier en début d'année de plusieurs ateliers à leur disposition : marche collective, initiation à la tablette, sophrologie, mémoire, gymnastique adaptée.

Le TELETHON a quant à lui été organisé de manière différente, sans déjeuner ni activités. Une urne a été installée dans le hall de la mairie pour recevoir les dons. Nous remercions les lahontanais et les différentes associations du village qui y ont participé et permis de récolter 2430 euros pour le TELETHON. Le CCAS a participé à hauteur de 1000 euros.

Pour les plus de 80 ans, 43 colis de Noël ont été livrés à domicile et 11 en maisons de retraite.

Pour les plus jeunes, une participation de 20 € à l'inscription d'un enfant de moins de 16 ans à une activité extrascolaire a été proposée aux parents.

Le CCAS a également créé un registre communal des personnes vulnérables : les personnes qui se sont déclarées ont de ce fait chacune un référent parmi les membres du CCAS. En cas de besoin, elles peuvent contacter le secrétariat de mairie qui fera le lien avec le référent. Ce registre créé dans le cadre d'un plan communal de sauvegarde transmis en Préfecture permet d'avoir une vigilance accrue sur la population pendant les périodes de canicule, pandémie ou autre événement exceptionnel.

Si vous êtes concerné, n'hésitez pas à nous contacter.

## ◆ Ecole

Les enfants sont au nombre de 17 chez les grands du CE1 au CM2 et 27 chez les petits jusqu'au CP.

Après l'enseignement à distance avec les maîtresses, les élèves ont dû s'adapter eux aussi aux restrictions, au port du masque.

La fête scolaire annuelle n'a pu être organisée, remplacée par un goûter et des jeux dans la cour de l'école.

Pour fêter les vacances de Noël, chaque classe a présenté à l'autre un petit spectacle au sein de l'école, après-midi agrémentée d'un goûter et de cadeaux offerts par l'APE et la commune.

Nous vous informons que Simona ANASTASIU, employée en contrat aidé depuis septembre 2019 ne renouvelera pas son contrat en mars 2021.

Nous la remercions pour son investissement auprès des enfants et de la commune et lui souhaitons bonne continuation dans ses projets.

Nous procédons à un nouveau recrutement en privilégiant le même type de contrat.

A défaut de candidatures adaptées à ce poste très polyvalent, nous aurons recours à un contrat classique à durée déterminée renouvelable. Pour tous renseignements sur la fiche de poste, s'adresser au secrétariat de mairie.



## ◆ *Vivre ensemble*

**Nous vous rappelons ci-dessous quelques données à respecter pour vivre en bon voisinage :**

- Règlement sanitaire départemental en vigueur :

Article 103-2 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, etc... ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes mesures utiles pour préserver le repos et la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, tout risque de gêne du voisinage ne peut être écarté, ces travaux ne pourront être exécutés que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Article 84 : Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous autres déchets est interdit, de même que l'utilisation d'incinérateur individuel de jardin. L'infraction à cette règle constitue une contravention de 3<sup>ème</sup> classe.

- Au cimetière d'Abet, il est inadmissible de voir que le tri sélectif n'est toujours pas respecté malgré nos multiples rappels. Nous envisageons le retrait des bacs si aucune amélioration dans l'année n'est constatée avec la conséquence que chacun devra ramener ses déchets chez soi.

- Dépôts sauvages : le dépôt illicite d'objets est punissable d'une amende de 2<sup>ème</sup> classe, celui d'ordures expose son auteur au paiement d'une amende de 38 €. Pour information, une plainte a déjà été déposée à la gendarmerie en 2020.

- Limitations de vitesse : en agglomération, le code de la route prévoit une limitation de la vitesse à 50 km/h. Sur décision du conseil municipal, **la vitesse du Chemin Dous Tilhs qui mène au lac a été réduite à 30 km/h**. Malheureusement ces limitations sont très peu respectées et font courir des risques aux riverains.

## ◆ *Vie pratique*

-**INFLUENZA AVIAIRE** :

Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines dans les Pyrénées-Atlantiques. Aussi, si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- **confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour**
- **exercer une vigilance quotidienne de vos animaux**
- **déclarer vos volailles auprès de la mairie (cerfa 15472\*02 à compléter) ou sur internet à l'adresse suivante : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>.**

Sur la commune, malheureusement deux éleveurs sont impactés et ont vu leur activité momentanément arrêtée.

#### -DECHETTERIE :

La déchetterie de CATAGNEDE à laquelle est rattachée notre commune est fermée pour plusieurs mois de travaux. Il convient de porter vos déchets à celle de SAUVETERRE-DE-BEARN, quartier de la Gare. Elle est ouverte : du **lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h**. Attention, en période de couvre-feu l'horaire de l'après-midi est décalé de **13h30 à 17h30**. Il n'y a pas besoin de justificatif de domicile ni de carte.

La borne à verre et le collecteur de textiles ont été déplacés au hangar communal.

#### -TRAVAUX :

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat de mairie lorsque vous souhaitez effectuer des travaux chez vous. Toute construction, modification, extension peut et dans la plupart des cas doit faire l'objet d'une demande de travaux.

**-Déclaration préalable de travaux :** Une déclaration préalable de travaux est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. Elle permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur. Une déclaration préalable de travaux est notamment exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m<sup>2</sup> et inférieures ou égales à 20 m<sup>2</sup>.

#### -RECENSEMENT MILITAIRE :

Lorsqu'un jeune atteint l'âge de 16 ans pensez à le faire recenser à la mairie pour que lui soit délivré un certificat à présenter lors de tout concours national et pour l'obtention de son permis de conduire. Il sera également convié à la journée d'appel et sera à sa majorité inscrit sur les listes électorales sans autre démarche de sa part.

Pièces à joindre à votre demande : livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile.



#### -SITE INTERNET :

Le conseil a décidé de créer un site internet dont la réalisation est en cours. Nous vous tiendrons informés de sa date d'accès.

#### -ACCA :

L'association de chasse met à la vente du civet, du pâté de sanglier et de chevreuil. Pour tous renseignements contacter Mme Martine PEREUILH au 06.41.47.31.89 ou Mr Francis SAINTE-MARIE au 05.59.65.12.47.

#### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

La bibliothèque communale, située au bâtiment de l'école, est ouverte les 1ers et 3èmes samedis du mois aux horaires suivants : **10 h à 12 h**.

#### SECRETARIAT DE MAIRIE :

Le secrétariat est ouvert du **lundi au vendredi sauf le mercredi de 14h à 17h**



